



**COMMUNIQUE DE PRESSE**  
**Le 07 février 2022**

## **Opco EP et LADOM renforcent leur complémentarité au service de l'insertion professionnelle des jeunes en outre-mer**

**L'Opco des Entreprises de Proximité (Opco EP) et L'Agence De l'Outre-mer pour la Mobilité (LADOM) signent une convention de partenariat pour l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi des départements et régions d'outre-mer. Cette convention vise à structurer et renforcer leurs actions communes, pour le développement de la mobilité de formation et le retour à l'emploi des jeunes ultramarins dans leurs territoires.**

**Cette convention de partenariat d'une durée de trois ans a pour objectifs de :**

- Répondre aux besoins en qualification des demandeurs d'emploi ultramarins par la mobilité de formation vers l'Hexagone ;
- Répondre aux besoins de compétences des entreprises ultramarines adhérentes à l'Opco EP ;
- Promouvoir l'intégration et la qualification des Ultramarins dans le cadre de la politique Responsabilité Sociale des Entreprises ;
- Permettre le « retour au pays » à la fin de la formation en favorisant l'insertion professionnelle.

« LADOM est un acteur majeur des mobilités des résidents des outre-mer au service du développement économique de leurs territoires. Plus que jamais aujourd'hui il nous apparaît essentiel de renforcer nos complémentarités sur l'ensemble des territoires ultramarins pour améliorer l'employabilité des jeunes via la mobilité de formation vers l'Hexagone et répondre aux besoins de compétences des entreprises locales » indique Philippe Gaertner, Président d'Opco EP

« L'objectif est aussi de permettre le retour « au pays » à la fin de la formation en favorisant l'insertion professionnelle. Tout l'enjeu pour Opco EP sera d'identifier le plus finement possible, par territoire, les besoins de compétences des branches pour lesquelles il n'existe pas une offre de formation locale et ainsi favoriser une mobilité de formation avec LADOM comme partenaire privilégié » précise Sylvie Veitl, Vice-présidente d'Opco EP.

« Je me réjouis de ce nouveau partenariat en faveur de la montée en compétence et de l'insertion professionnelle des jeunes ultramarins. Je souhaite déjà rappeler que la mobilité organisée par LADOM n'est possible que si la formation visée par le jeune ultramarin est soit saturée soit indisponible localement. Le retour post-formation, dans le territoire d'origine, lorsque c'est possible et que c'est voulu, doit en effet être accompagné autant que faire se peut. C'est un des axes forts de ce partenariat. »  
Florus Nestar, directeur général de LADOM.

### **Six dispositifs et actions de partenariat ont d'ores et déjà été identifiées :**

- La réalisation des contrats en alternance effectués intégralement en France hexagonale ;
- Les contrats en alternance adaptés aux outre-mer, en lien avec les entreprises ultramarines pour un retour à l'emploi dans les DROM ;
- Stages pratiques en mobilité dans le cadre d'une formation professionnelle suivie dans une collectivité d'outre-mer ;
- Parcours en mobilité à visée d'expérience professionnelle ;
- Projets innovants en faveur des publics de LADOM.

Le partenariat entre l'Opco EP et LADOM concerne la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et La Réunion ; les départements DROM dans lesquels l'Opérateur de Compétences des Entreprises de Proximité est implanté.

### **A propos de l'OPCO des entreprises de proximité**

Né de l'accord constitutif interprofessionnel signé par la CPME, l'U2P et 5 confédérations syndicales de salariés (CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, CGT-FO), l'Opérateur de Compétences des Entreprises de Proximité (Opco EP) est un des principaux acteurs de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

Il apporte, un appui technique aux 54 branches professionnelles adhérentes, couvrant un total de 402 000 entreprises et 3 millions de salariés, en matière de Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC), de création de certifications professionnelles et de définition des niveaux de prise en charge des contrats en alternance. Il assure également le financement des dispositifs d'alternance (contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation et promotion ou reconversion par l'alternance - « Pro A »).

S'appuyant sur son maillage territorial, l'Opco EP peut ainsi accompagner les petites et moyennes entreprises dans l'analyse et la définition de leurs besoins en matière de formation professionnelle au regard des mutations économiques de leur secteur.

#### **Contact PRESSE Opco EP**

Astrid CHENARD – 06 34 23 34 80 – Directrice de la communication Opco EP –  
astrid.chenard@opcoep.fr

Maya MEDDEB - 06 68 38 03 24 maya@diffusis.com - Attachée de presse

## **A propos de LADOM**

LADOM (L'Agence De l'Outre-mer pour la Mobilité) est un acteur majeur des mobilités des résidents des outre-mer au service du développement économique, social et culturel de leur territoire. Elle a pour mission originelle et prioritaire la qualification, la professionnalisation et l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi au travers de parcours de formation en mobilité. Ceci afin de lutter contre le chômage, véritable fléau qui frappe localement plus durement les jeunes. En outre, depuis 2009, deux autres missions en faveur de la mobilité des Ultramarins ont été confiées à l'Agence. L'une au profit des étudiants dont la filière est saturée ou inexistante sur place et qui, pour ces raisons, souhaitent poursuivre leur parcours en dehors de leur territoire de résidence. L'autre au profit des résidents souhaitant se rendre en France hexagonale pour raisons personnelles. En moyenne, 35 000 ultramarins bénéficient des dispositifs de LADOM chaque année.

[www.ladom.fr](http://www.ladom.fr)

Twitter : @LadomOfficiel

### **Contact LADOM**

Laura Bourgninaud – Directrice de cabinet & de la communication de LADOM

[laura.bourgninaud@ladom.fr](mailto:laura.bourgninaud@ladom.fr)